

## DOSSIER DE DEMANDE DE PRESTATION

Renseignements concernant le demandeur	
N° INSEE (= n° sécurité sociale)	
Nom et prénom	
Date de naissance	
Dénomination et adresse complète de l'établissement d'affectation	
Adresse personnelle complète	
Adresse mail	
N° de téléphone	
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Vie maritale <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Veuf/veuve depuis quelle date :

Avez-vous déjà déposé une demande d'aide au titre de cette action sociale d'initiative académique auprès de notre service :  OUI       NON

Avez-vous bénéficié d'une aide versée par un autre organisme pour la dépense engagée :  OUI       NON  
Si OUI, par quel organisme : ..... de quel montant : .....€.....

### **DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE**

- une copie du contrat en cours d'assistant d'éducation ou d'accompagnant des élèves en situation de handicap
- une copie du dernier bulletin de salaire reçu
- une copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité
- un relevé d'identité bancaire ou postale,
- une copie de l'avis d'imposition de 2014 (sur les revenus de 2013)

#### **pour une prise en charge de frais de déplacement :**

- une attestation de présence du demandeur mentionnant la date et le lieu du déplacement
- le titre de transport (billet de train,...) comportant les nom et prénom du demandeur et le montant payé
- Si l'agent a utilisé un véhicule personnel pour se déplacer, l'aide sera versée sur la base du barème SNCF 2<sup>ème</sup> classe.

#### **pour une prise en charge de frais d'inscription :**

- la facture acquittée mentionnant les nom et prénom du demandeur, le montant payé, les dates de la prestation (formation, VAE, bilan de compétences)

Je soussigné (e) : ....., certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et pièces fournies.

Fait à ....., le..... Date et signature :

### **BENEFICIAIRES DE L'AIDE :**

Les assistants d'éducation et les accompagnants des élèves en situation de handicap en contrat à durée déterminée (CDD d'au moins 6 mois) dans l'académie de Rennes qui s'engagent dans une démarche d'insertion professionnelle et doivent faire face à des dépenses liées à cette démarche.

### **DISPOSITIONS RELATIVES A L'ATTRIBUTION DE L'AIDE**

L'aide financière peut être attribuée pour la prise en charge des **frais de déplacement** ou **des frais d'inscription** engagés par les assistants d'éducation depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014 ou par les accompagnants des élèves en situation de handicap depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, qui sont relatifs à :

- un examen
- un concours
- un entretien d'embauche
- une formation \*
- une validation des acquis de l'expérience (VAE)\*
- un bilan de compétences \*

\* assuré(e) par un organisme agréé

### **Conditions d'attribution**

Etre sous contrat d'assistant d'éducation ou d'accompagnant des élèves en situation de handicap au moment du dépôt de la demande et de l'engagement des frais.

Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 12400 €/an .

*Comment calculer son quotient familial (QF) ?*

Pour des frais engagés en 2015 : 
$$\frac{\text{revenu brut global imposable année 2013}}{\text{nombre de parts fiscales 2013}}$$

### **Montant de l'aide et modalités de versement**

L'aide est liée aux frais réellement engagés. Plusieurs demandes peuvent être présentées.

L'aide est limitée à 300 € par agent et par période de 12 mois.

Comme toute prestation d'action sociale, cette aide ne peut être accordée que dans la limite des crédits disponibles.